



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°13-2023-105

PUBLIÉ LE 2 MAI 2023

Sommaire

Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service du Patrimoine, de

I Immobilier et de la Logistique

13-2023-05-02-00002 - Arrêté Portant désignation des représentants de l'administration **??** et du personnel au comité local d'action sociale **??** de la DDTM des Bouches-du-Rhône (3 pages)

Page 3

Secrétariat Général Commun 13

13-2023-05-02-00002

Arrêté Portant désignation des représentants de
l'administration
et du personnel au comité local d'action sociale
de la DDTM des Bouches-du-Rhône



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

Arrêté Portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité local d'action sociale de la DDTM des Bouches-du-Rhône

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L.731-1 et suivants ;

VU le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

VU l'arrêté du 09 octobre 2014 modifié, relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertations d'action sociale et aux comités locaux d'action sociale, au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et au ministère de la transition énergétique ;

VU l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

VU l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

VU le procès verbal des opérations électorales du 8 décembre 2022 ;

VU les désignations de leurs représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein du CLAS ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au CLAS de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône :

Titulaires	Suppléants
Charles VERGOBBI – Directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône par intérim,	Alain OFCARD – Directeur départemental adjoint,

ARTICLE 2 : Sont désignées en qualité de représentant du service social :

Titulaires	Suppléants
Sonia MAURICE -BELAY	Anne PASTOR

ARTICLE 3 : Sont désignés, par les organisations syndicales, en qualité de représentants des personnels actifs ou retraités :

	Titulaires	Suppléants
FO	<ul style="list-style-type: none"> • Karine PEDUTO • Nelly LASSALLE • Isabelle TILLARD 	<ul style="list-style-type: none"> • Julie SERAY • Laure JOZWIAK • Lionel PUCHOL
CGT	<ul style="list-style-type: none"> • Bernadette COIGNAT • Denis EYCHENNE 	<ul style="list-style-type: none"> • •
UNSA	<ul style="list-style-type: none"> • Zaliata AHAMADA 	<ul style="list-style-type: none"> • Jacques CASANOVA

ARTICLE 4 : Sont désignés en qualité de représentant d'association reconnue comme œuvrant pour l'action sociale ministérielle au niveau local :

Titulaires	Suppléants
Bernard ALESSANDRA	Cathy TAGLIAFERRI

ARTICLE 5 : L'arrêté du 12 avril 2022 est abrogé.

ARTICLE 6 : le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le 2 mai 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur par intérim
de la direction départementale des
territoires et de la mer
des Bouches-du-Rhône

Signé

Charles VERGOBBI